



Conseil de
l'Union européenne

021325/EU XXVI. GP
Eingelangt am 16/05/18

Bruxelles, le 15 mai 2018
(OR. fr)

8929/18

TU 7

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Relations avec la Tunisie

- Déclaration de l'Union européenne en vue de la 14ème session du
Conseil d'association (Bruxelles, le 15 mai 2018)

Les délégations trouveront en annexe la déclaration de l'Union européenne en vue de la 14ème session du Conseil d'association UE-Tunisie.

**14ÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE
(BRUXELLES, 15 MAI 2018)**

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne se félicite de la solidité et du dynamisme du Partenariat privilégié UE – Tunisie. Elle réaffirme sa volonté de le mettre en œuvre conjointement et avec efficacité afin d'optimiser son soutien indéfectible à la Tunisie dans son engagement à une mise en œuvre rapide des réformes nécessaires au développement socio-économique durable du pays et à inscrire dans la durée les avancées de la transition démocratique. La 14^e session du Conseil d'Association entre l'UE et la Tunisie est l'occasion de faire le point ensemble sur les objectifs communs, de noter les nombreux résultats positifs déjà accomplis, et de s'accorder sur la meilleure manière de relever les défis restants.
2. L'UE et la Tunisie se sont mis d'accord aujourd'hui sur des priorités stratégiques ambitieuses pour la période 2018-2020. Ces priorités reflètent l'étendue exceptionnelle de la coopération dans le cadre du partenariat privilégié. Elles ont vocation à se traduire rapidement en résultats tangibles et visibles pour les citoyens. Les perspectives d'avenir pour les jeunes constituent une composante majeure de ces efforts communs.
3. Les priorités stratégiques ciblent le développement socio-économique inclusif et durable; la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme; le rapprochement entre les peuples, la mobilité et la migration; ainsi que la sécurité et la lutte contre le terrorisme. L'UE souligne l'importance d'assurer ensemble avec la Tunisie un suivi opérationnel à la hauteur de ces ambitions. La mise en place d'un mécanisme concernant les dossiers sensibles, une communication accrue entre la Tunisie et l'UE et une attention particulière à la coordination interministérielle en Tunisie appuieront ces efforts conjoints.

4. L'intensification des rencontres de haut niveau depuis le dernier Conseil d'association, tant avec l'UE qu'avec ses Etats Membres, notamment celles du Chef de gouvernement tunisien et d'un grand nombre de Commissaires et de Ministres et du Président du Parlement européen, témoigne de l'importance qu'attachent l'UE et la Tunisie au Partenariat privilégié. Ces visites ont permis d'assurer un dialogue permanent et diversifié entre les partenaires européens et tunisiens.
5. Les avancées considérables de la transition démocratique tunisienne nécessitent, pour s'inscrire dans la durée, d'être accompagnées par des avancées économiques de même envergure. L'expérience de cette année a mis en exergue le fait qu'il était essentiel de traduire de façon plus systématique l'intensité des relations au niveau politique par une mise en œuvre des engagements au niveau opérationnel et par des réformes structurelles. L'UE reste pleinement engagée à appuyer les efforts de la Tunisie dans cette direction. L'UE se félicite à cet effet de la présentation d'une feuille de route pour l'année à venir, qui reprend les mesures les plus urgentes nécessaires à la relance socio-économique du pays et servira d'outil de suivi, y compris pour les mesures d'appui financées par l'UE.
6. Pour l'UE, 2018 doit revêtir un caractère exceptionnel et constituer une année charnière pour le Partenariat Privilégié. Les résultats du Conseil d'Association sont considérables, tant en termes d'appui à la relance socio-économique de la Tunisie que d'avancées dans les relations bilatérales. Outre l'accord sur la définition de priorités stratégiques ambitieuses, les résultats majeurs attendus comprennent un appui financier en dons de 300 millions d'euros pour 2018, l'objectif de conclure la négociation de l'ALECA en 2019, ainsi que les négociations de l'accord de facilitation des visas et de l'accord de réadmission, et le renforcement de l'appui à la décentralisation. L'effort conjoint de soutien aux réformes tunisiennes pour répondre aux normes internationales en matière de gouvernance fiscale et de lutte contre le blanchiment d'argent est également important.

7. Par ailleurs, lors de l'année écoulée, des discussions exploratoires ont été engagées concernant la vision future pour le Partenariat UE-Tunisie qui devra refléter l'ambition des deux Partenaires d'approfondir leur rapprochement. L'UE attache une importance particulière à la poursuite de cette réflexion d'ici au prochain Conseil d'Association en 2019. La présentation par la Tunisie de sa propre vision du futur des relations UE-Tunisie constitue une étape essentielle pour parvenir à cet objectif.

Partenariat pour la Jeunesse

8. Le Partenariat Jeunesse UE - Tunisie, lancé le 1^{er} décembre 2016 par le Président Essebsi et la Haute Représentante/Vice-Présidente Mogherini revêt un caractère central et transversal dans les relations bilatérales. Une partie importante des actions d'appui de l'UE portent sur l'éducation, la mobilité, et une plus grande participation des jeunes à la vie politique et civile. Une attention particulière est donnée aux initiatives lancées par la Tunisie pour offrir des perspectives d'avenir aux jeunes dans les régions et zones défavorisées.
9. L'UE entend renforcer ses efforts dans ces domaines, avec un accent encore plus poussé sur l'emploi, l'employabilité, et plus généralement les initiatives innovantes des jeunes tunisiens pour la relance socio-économique du pays (y compris dans le domaine de la culture, l'appui aux start-ups de jeunes et l'octroi de micro-crédits). L'UE appuie aussi l'approche de la Tunisie visant à lier l'employabilité à la réforme des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, la création d'un lien plus étroit entre les systèmes d'éducation. .
10. L'UE réitère sa disponibilité à appuyer la Tunisie dans l'élaboration de sa stratégie pour la jeunesse afin de cibler au mieux les activités du partenariat.

Dialogues politiques et sectoriels

11. La régularité des réunions UE – Tunisie depuis la dernière session du Conseil reflète le dynamisme du partenariat privilégié. Les rencontres de haut niveau ont été complétées par la tenue du Comité d’association, des sous-comités sectoriels, de réunions d’experts, de dialogues informels et de visites parlementaires. La régularité de ces échanges, comme leur tonalité constructive, témoigne de l’engagement des deux parties à renforcer leur dialogue et leur coopération. L’UE réitère son soutien à l’organisation de réunions régulières UE-Tunisie à haut niveau, ainsi qu’à la participation de Ministres tunisiens à certaines réunions thématiques informelles avec les membres du Conseil de l’Union européenne. La participation du Chef d’Etat-Major de l’armée de terre tunisienne à une réunion organisée par le Comité militaire en novembre 2017 a illustré l’utilité de discussions sur les défis sécuritaires communs. L’UE se réjouit également de l’accord convenu entre les deux parties pour mettre en œuvre un dialogue politique élargi à tous les sujets d’intérêt mutuel, dont les questions régionales et internationales.
12. L’UE souligne l’importance de la coopération pour relever les défis régionaux, tant économiques que sécuritaires. Elle soutient et encourage l’implication active de la Tunisie dans les instances de concertation euro-méditerranéennes, au premier rang desquelles l’Union pour la Méditerranée (UpM) et le dialogue 5+5 qui, avec l’Union du Maghreb Arabe (UMA), représentent un potentiel réel pour stimuler l’intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous.
13. L’UE salue les efforts menés par la Tunisie, en concertation avec les pays de la région et en soutien à la médiation des Nations Unies, afin de promouvoir la réconciliation nationale en Libye et pour le rôle qu’elle joue afin de garantir la sécurité dans une zone menacée par les trafics illégaux et le terrorisme. Elle soutient la médiation des Nations Unies qui vise à trouver une solution politique inclusive dans le cadre de l’Accord politique libyen, tenir une conférence nationale, approuver la constitution et organiser des élections en 2018. L’UE continuera à se concerter avec la Tunisie, y compris au sein des enceintes internationales, afin de trouver une solution durable à la crise libyenne, en soutien au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies, M. Ghassan Salamé.

14. L'UE se réjouit de l'initiative d'un programme d'échanges diplomatiques et de coopération entre le Service européen d'Action extérieure et le Ministère des Affaires étrangères tunisien.
15. En tant que fondement de la démocratie, la dimension parlementaire du partenariat privilégié est essentielle pour développer le dialogue et la coopération sur base de valeurs communes. L'UE encourage le développement de la coopération parlementaire entre le Parlement européen et l'Assemblée des Représentants du Peuple.
16. L'approche inclusive et participative est un élément fondamental du processus de transition démocratique propre à la Tunisie. L'UE se félicite du dialogue tripartite régulier impliquant la société civile avant les sessions et réunions organisées dans le cadre du Partenariat. L'UE continuera à soutenir le renforcement des capacités de la société civile, avec une attention particulière portée au niveau local, en appui au processus de décentralisation. Elle note qu'un dialogue social inclusif est aussi utile pour pallier aux déséquilibres socio-économiques et promouvoir une paix sociale.

Croissance et développement socio-économique inclusif et durable

17. L'UE salue l'engagement réitéré de la Tunisie dans le cadre du partenariat privilégié à mettre en œuvre avec vigueur les réformes nécessaires au développement socio-économique du pays qui aideront à renforcer et à pérenniser les avancées de la transition démocratique. L'UE, consciente de l'ampleur du défi, confirme sa volonté d'appuyer ces réformes, tant dans le domaine de l'administration que de l'économie. Les réformes économiques prioritaires comprennent notamment l'amélioration du climat des affaires et la compétitivité, la promotion de l'investissement privé, la réduction de la taille du marché informel et la priorité au développement des régions intérieures, et la sécurité sociale. Il est aussi essentiel d'assurer une bonne gouvernance fiscale, conformément aux engagements internationaux et européens pertinents, dans la perspective de la révision au début de 2019 de la liste des juridictions non coopératives en matière fiscale. Dans ce secteur également, l'UE et ses Etats membres sont prêts à accompagner la Tunisie, y compris au niveau technique, dans les réformes, afin de mettre en œuvre ses engagements pris en décembre 2017 dans le domaine fiscal. Il convient aussi de consolider rapidement le système de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre d'une nouvelle loi organique du budget, la réforme des systèmes d'audit public, la réforme de la fiscalité et du secteur bancaire, ainsi que la réforme de l'administration. L'UE note avec intérêt les engagements en matière de réforme pris par la Tunisie avec le FMI et la Banque Mondiale.

18. L'Union européenne encourage la Tunisie à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires à la relance de l'économie de manière inclusive et durable et à la réduction du chômage qui affecte en particulier les jeunes et les régions défavorisées. Pour 2018, le volet socio-économique restera au centre des préoccupations de l'UE, avec des programmes d'appui aux régions défavorisées, au développement du tourisme à plus fortes retombées économiques locales, et aux infrastructures. Une attention plus forte doit être donnée à l'impact et à la visibilité de ces actions d'appui. Aux secteurs prioritaires comme l'agriculture, le tourisme, l'énergie et les PME, s'ajoutera un soutien à la Tunisie pour tirer parti des transformations des économies modernes, en particulier l'économie verte et circulaire, la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'innovation, l'économie numérique et la recherche. A cet égard, l'UE est prête à partager plus avant son expertise en matière de "spécialisation intelligente" afin de promouvoir un développement économique régional fondé sur l'innovation.
19. L'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) constitue un élément essentiel de l'ancre de la Tunisie à l'espace économique européen. Cet accord contribuera de manière structurelle à la modernisation de l'économie tunisienne, à travers l'approfondissement et la diversification des échanges de la Tunisie avec l'UE. Dans cette optique, l'UE se félicite de la décision commune de fixer un agenda ambitieux pour les négociations sur l'ensemble des chapitres y compris les indications géographiques, la tenue d'un prochain cycle de négociations avant l'été à Tunis et rappelle l'objectif de conclure la négociation de cet accord en 2019. L'UE est à l'écoute des préoccupations de la partie tunisienne et réaffirme son engagement à négocier un accord ambitieux, selon une approche asymétrique et progressive en faveur de la Tunisie. Un nouveau programme a été mis sur pied à cet effet pour mettre à niveau les entreprises tunisiennes et renforcer leurs capacités à exporter vers l'UE.
20. Dans l'objectif de soutenir la Tunisie, et prenant note de l'importance accordée par la Tunisie au volet agricole, des discussions sont en cours pour mettre en place des concessions temporaires, et réciproques sur certains produits, en articulation avec l'avancement des négociations de l'ALECA sur l'ensemble des chapitres et notamment sur la protection des indications géographiques.

21. Dans ce contexte, la mise en œuvre intégrale de l'accord de libre-échange existant et le respect des règles et la suppression des obstacles à l'accès au marché sont plus que jamais une priorité. Cela signifie en particulier la suppression sans délai des barrières commerciales dont le nombre a récemment augmenté, et qui risquent de favoriser le marché informel.
22. L'UE se félicite de la conclusion des négociations sur l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens et vise à assurer sa signature dans les meilleurs délais. Cet accord contribuera à la reprise du secteur du tourisme et encouragera l'intégration économique UE-Tunisie.

Consolidation démocratique et promotion de la bonne gouvernance

23. L'UE félicite la Tunisie pour la tenue des élections municipales du 6 mai, qui constituent une étape supplémentaire importante de la transition démocratique du pays et du processus de décentralisation. La mission d'observation électorale déployée par l'Union européenne, sur invitation de la Tunisie, s'inscrit dans la continuité de la coopération dans le domaine électoral, illustrée par la contribution de l'UE aux précédents processus électoraux de 2011 et 2014 en Tunisie. L'UE se réjouit de l'opportunité d'avoir un dialogue approfondi sur la mise en œuvre des recommandations de l'observation électorale. L'Union européenne examine par ailleurs les mesures possibles pour renforcer son appui à la décentralisation, afin notamment d'appuyer la mise en œuvre du code des collectivités locales et le renforcement des capacités des membres élus et des fonctionnaires des collectivités locales.
24. Elle soutient pleinement l'objectif de la Tunisie de finaliser le processus d'harmonisation de la législation avec la Constitution et les normes internationales. Elle salue l'engagement de la Tunisie en faveur de l'application effective de la Constitution, le renforcement des institutions démocratiques et la création et la mise en œuvre de toutes les instances constitutionnelles et indépendantes. La mise en œuvre des réformes, notamment dans les secteurs de l'administration, de la justice, de lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance fiscale, est essentielle. La mise en place de la Cour Constitutionnelle, prévue par la Constitution, reste une priorité pour garantir l'Etat de droit en Tunisie. L'UE réaffirme aussi son soutien au processus de justice transitionnelle tunisien.

25. L'UE salue les avancées significatives de la Tunisie en 2017 dans le cadre de l'égalité hommes-femmes, y compris l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes. Elle encourage la Tunisie à renforcer le rôle des femmes dans la vie politique tunisienne. Elle appuie pleinement les efforts de la Tunisie afin d'améliorer encore davantage la situation des femmes, y compris dans les régions défavorisées. Par ailleurs, l'UE reste néanmoins préoccupée par les allégations de mauvais traitements et de torture, en particulier dans les centres de détention. Elle encourage et soutient la Tunisie dans son travail pour assurer le respect et la conformité à la Constitution de dispositions législatives pouvant induire des discriminations à l'égard des minorités et des personnes vulnérables, ou qui introduisent des limitations potentielles à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. L'UE considère que le sous-comité des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance constitue une excellente plateforme pour discuter plus en détail de ces questions par les deux parties, et se félicite qu'une session soit prévue pour le mois de juillet.
26. L'UE se félicite que la Tunisie ait rejoint la Convention 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ainsi qu'à son Protocole additionnel. L'UE souhaite poursuivre le dialogue entamé avec la partie tunisienne afin que la nouvelle législation tunisienne et la législation européenne soient le plus convergentes possibles. Ceci bénéficierait tant aux échanges économiques qu'à la coopération sécuritaire.
27. L'UE soutient un rapprochement progressif de la Tunisie avec les standards du Conseil de l'Europe en matière de droit pénal matériel. Elle salue l'adhésion prochaine de la Tunisie à la Convention sur la Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et soutient son projet d'adhésion à la Convention sur la Traite des êtres humains (Convention de Varsovie).

Migration, mobilité et intensification des échanges humains (note : l'ordre sera inversé avec la section dédiée à la sécurité)

28. La migration et l'asile constituent des défis majeurs pour la Tunisie comme pour l'UE. A cet égard, l'UE poursuit une approche globale des migrations et de la mobilité, visant à assurer la bonne gouvernance de la migration légale dans le respect des compétences nationales, à freiner les flux irréguliers et à arrêter les trafics de migrants et la traite des êtres humains, à soutenir le renforcement du système d'asile des pays tiers et à lutter contre les causes profondes des migrations irrégulières, tout en valorisant l'apport potentiel des ressortissants tunisiens établis en Europe pour le développement de leur pays. Elle se félicite de l'annonce conjointe de ce jour de conclure en 2019 les négociations sur un accord de facilitation des visas et un accord de réadmission. La facilitation de visas offrira des bénéfices à certaines catégories de ressortissants tunisiens, par exemple en termes d'allègement des preuves documentaires, de délais et de coûts. L'accord de réadmission entre la Tunisie et l'Union européenne permettra de mettre en place une procédure claire et transparente pour faciliter le retour des personnes se trouvant en situation irrégulière dans l'Union européenne.
29. L'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la coopération en matière de migration légale dans le respect des compétences nationales et de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière. Elle propose un renforcement de la coopération avec la Tunisie dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Elle réitère dans ce contexte son offre de continuer de faire une analyse conjointe des besoins de la Tunisie dans ce domaine, en particulier dans le cadre du projet LEMMA, et d'oeuvrer au renforcement de la coopération avec la Fondation européenne pour la formation (reconnaissance des qualifications) et dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence.

30. Les deux parties se félicitent de l'augmentation de la mobilité des citoyens tunisiens du fait de leur participation aux programmes européens et ont indiqué leur volonté commune de maintenir un niveau élevé d'échanges. Ainsi dans le cadre d'Erasmus+, près de 1200 Tunisiens ont bénéficié d'une mobilité vers l'Europe en 2017, contre environ 500 en 2015, ce qui représente plus qu'un doublement du nombre de bénéficiaires. L'adhésion de la Tunisie en 2017 au programme Horizon 2020 et au programme Europe Créative va permettre d'accroître la mobilité des chercheurs et des acteurs culturels.
31. L'UE note cependant que, dans un contexte économique difficile en Tunisie, les arrivées de migrants en situation irrégulière depuis la Tunisie sur les côtes italiennes ont fortement augmenté, étant passées de près de 1000 en 2016 à plus de 6000 en 2017. L'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière et au trafic des migrants et sa disponibilité à soutenir une coopération opérationnelle policière et judiciaire dans ce domaine y compris à travers l'établissement d'équipes conjointes d'investigation.
32. L'Union européenne rappelle sa disponibilité à soutenir la Tunisie en vue de la finalisation et de la mise en œuvre de la stratégie nationale tunisienne en matière de migration, qui couvrira également l'asile et la protection des migrants. Elle propose également de coopérer plus étroitement dans la cadre d'actions concrètes pour lutter contre la traite des êtres humains.

Sécurité et lutte contre le terrorisme

33. La coopération entre l'UE et la Tunisie en matière de sécurité et de contre-terrorisme est une composante essentielle du partenariat. Des réponses concertées, dans le respect des droits de l'Homme et des valeurs partagées de démocratie, et dans l'esprit de la résolution 2396 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, sont nécessaires afin de faire face aux défis communs.

34. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est une priorité partagée. L'UE salue l'engagement politique et les progrès réalisés par les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre du Plan d'action agréé entre la Tunisie et le GAFI. L'UE continuera à accorder une priorité aux demandes d'assistance technique de la Tunisie visant à mettre en œuvre pleinement le Plan d'action du GAFI. L'UE tiendra compte de la mise en œuvre de ce Plan d'action et des décisions du GAFI en découlant lors de la mise à jour sa liste des pays tiers à haut risque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A cet égard, l'UE salue la présentation par la Tunisie le 28 avril dernier d'un rapport préliminaire sur la mise en œuvre de ce Plan d'action.
35. La coopération dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité reste une priorité. L'UE se félicite de la mise en place du système de gouvernance du programme sur la réforme du secteur de la sécurité, programme-phare de coopération dans le domaine sécuritaire, avec la nomination du coordinateur national de programme et la convocation de la première réunion du comité de pilotage. Elle rappelle que la formulation et le démarrage dans les plus brefs délais du projet concernant la Commission de déontologie policière, une composante centrale du programme, sont essentiels.
36. L'UE appuie l'ambition de la Tunisie en faveur d'une politique globale pour la prévention de la radicalisation. L'UE appuie l'échange d'expériences à travers l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun. Elle soutient pleinement l'organisation en 2018 d'un séminaire organisé par le RAN (réseau européen de sensibilisation contre la radicalisation) et la plateforme tunisienne contre la radicalisation.
37. Les risques et les catastrophes affectent tous nos citoyens et ne connaissent pas de frontières. Ils exigent des réponses pratiques immédiates A cet égard, l'UE se félicite de la signature d'un arrangement administratif entre la DG ECHO et les autorités de protection civile tunisiennes en vue de resserrer les liens en matière de protection civile et de gestion des risques et des catastrophes. Cette coopération est un signe tangible et visible de la solidarité entre nos peuples.

38. La gestion des frontières demeure un objectif prioritaire pour l'UE. L'UE rappelle sa disponibilité à appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie tunisienne sur les frontières.
39. L'UE exprime sa satisfaction de la bonne coopération en matière de lutte contre le trafic des armes à feu, et souligne l'intérêt d'intensifier les activités agréées ainsi que d'améliorer la traçabilité des armes en établissant un système de marquage et un système central d'enregistrement des armes en provenance de Libye. Elle note avec satisfaction l'appui de la Force de Gendarmerie européenne (FGE) à la Garde Nationale tunisienne (GNT). La coopération avec les Agences spécialisées (EUROJUST, Agence de Garde Côtes et Garde-Frontières, EUROPOL et CEPOL) représentent une manière concrète pour les deux parties d'avancer dans des domaines ciblés.
40. L'UE soutient pleinement la coopération dans la lutte contre la criminalité, notamment dans l'identification, le dépistage et le recouvrement des avoirs criminels. L'établissement d'une structure dédiée au recouvrement des avoirs criminels en Tunisie faciliterait la coopération avec les Bureaux de Recouvrement des Avoirs criminels respectifs existants dans l'UE.
41. Face aux défis communs en matière de drogues, l'UE est en faveur d'une intensification de la coopération en matière de prévention, de réduction de l'offre et de la demande, et de la mise en œuvre pleine et entière des recommandations opérationnelles contenues dans le document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (SEAGNU) de 2016, ainsi que de la préparation pour la réunion ministérielle de l'ONU sur les stupéfiants de mars 2019. L'UE plaide également pour le développement de la coopération avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).
42. L'UE entend poursuivre le dialogue politique en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et participer pleinement au mécanisme du G7+ au sein duquel s'organise la coopération internationale de lutte antiterroriste.

Coopération financière

43. L'UE se félicite de l'adoption du cadre unique d'appui, identifiant les grands axes de l'assistance pluriannuelle de l'UE pour la période 2017-2020. Une bonne coordination avec la Tunisie dans ce processus, pour assurer un lien étroit entre l'assistance financière de l'UE et les priorités tunisiennes à l'horizon 2020, ainsi que des stratégies sectorielles claires, seront essentielles à sa mise en œuvre.
44. L'UE se félicite des sommes substantielles prévues dans la Communication conjointe pour l'assistance financière bilatérale de l'UE. L'engagement prévu dans la Communication conjointe du 29 septembre 2016 d'augmenter l'assistance financière bilatérale sous forme de dons atteignant la somme maximale de 300 millions d'euros supplémentaires a été honoré en 2017. Une somme de la même envergure est prévue pour 2018. La Tunisie est également le premier bénéficiaire dans le voisinage sud du Programme "Faîtier" ("Umbrella") qui reconnaît les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme et la mise en œuvre des réformes qui y contribuent. La solidarité de l'Union européenne, de ses États membres et de ses institutions financières se traduit ainsi par une assistance financière en cours de près de dix milliards d'euros à la Tunisie.

Conclusion

45. L'Union européenne se félicite de l'agenda ambitieux agréé avec la Tunisie dans le cadre de ce Conseil d'Association, y compris les priorités stratégiques, et œuvrera à sa concrétisation immédiate.